



---

**Conseil des droits de l'homme****Quarante-sixième session**

22 février-24 mars 2021

Point 6 de l'ordre du jour

**Examen périodique universel****Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme  
le 17 mars 2021****46/111. Textes issus de l'Examen périodique universel : États-Unis d'Amérique***Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant* dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution 60/251, du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et 16/21, des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président PRST/8/1, du 9 avril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

*Ayant procédé* à l'Examen concernant les États-Unis d'Amérique le 9 novembre 2020 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution 5/1,

*Adopte* les textes issus de l'Examen concernant les États-Unis d'Amérique, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel<sup>1</sup>, les observations des États-Unis d'Amérique sur les recommandations et/ou conclusions, leurs engagements et les réponses qu'ils ont apportées, avant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue mené dans le cadre du Groupe de travail<sup>2</sup>.

*38<sup>e</sup> séance  
17 mars 2021*

[Adoptée sans vote.]

---

<sup>1</sup> A/HRC/46/15.

<sup>2</sup> A/HRC/46/15/Add.1 ; voir aussi A/HRC/46/2, chap. VI.

